



Forum de l'arbois - 13 mars 2024

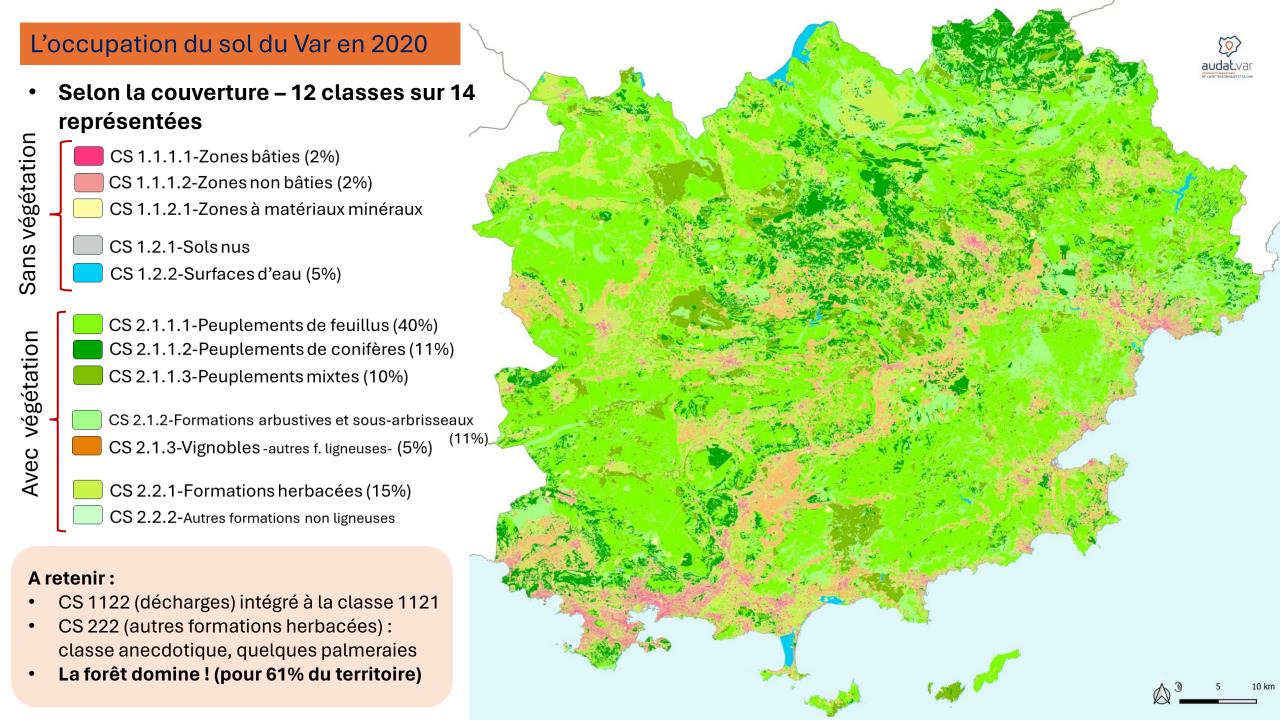




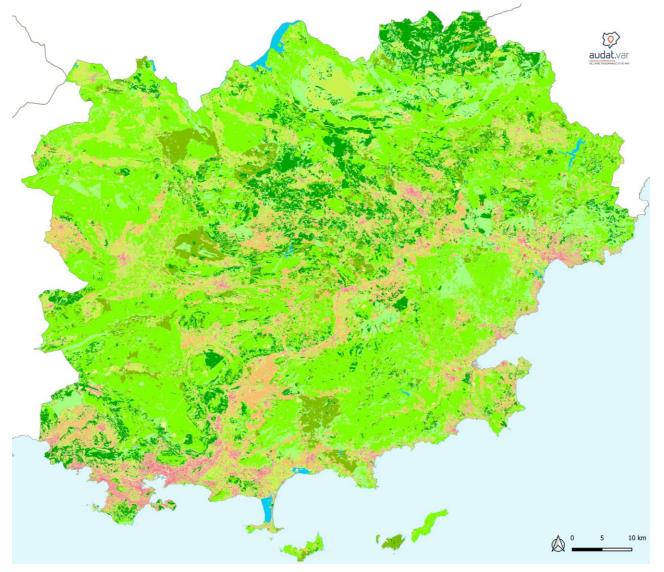


Portrait de l'occupation du sol varoise selon l'OCSGE 2017-2020

Forum de l'arbois - 13 mars 2024

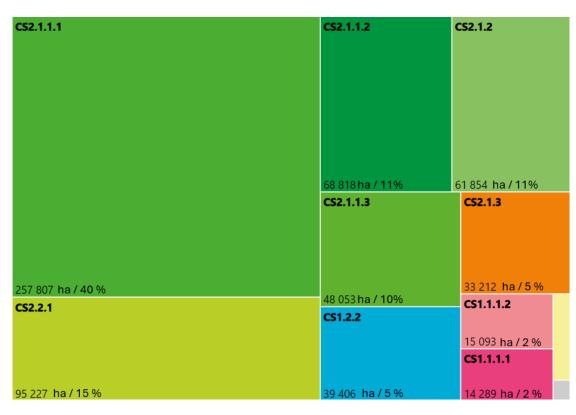


Sous forme de représentation statistique (ou dataviz)



⇒ Une lecture assez évidente du socle géographique

Une représentation synthétique et chiffrée de la réalité

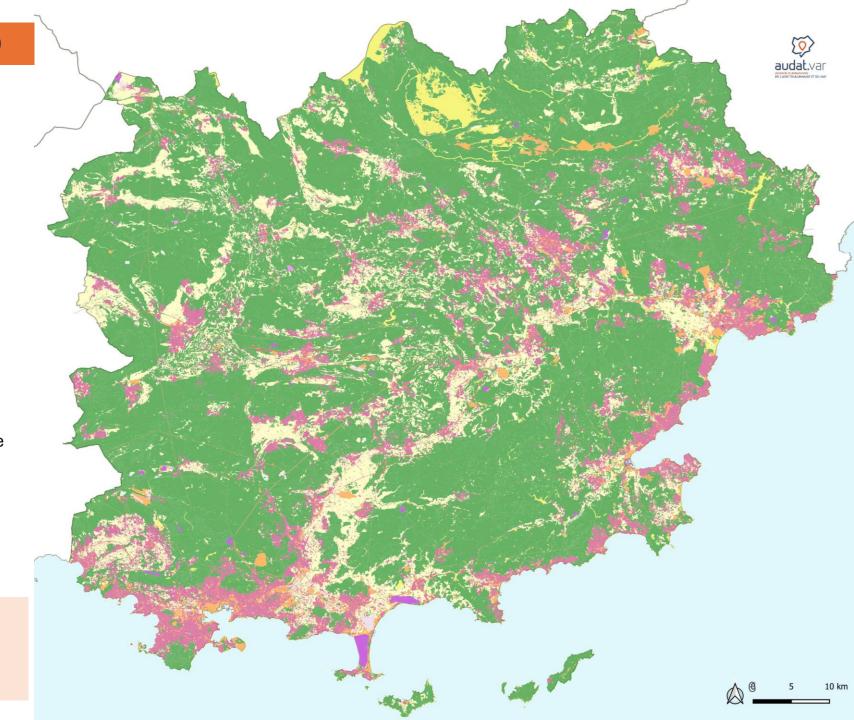


- ⇒ 5 dominantes : les 3 peuplements forestiers, les formations arbustives et les surfaces enherbées CS 221
- ⇒ Des surfaces imperméabilisées (4%) qui pèsent moins que les surfaces viticoles et surfaces en eau (5% chacune)

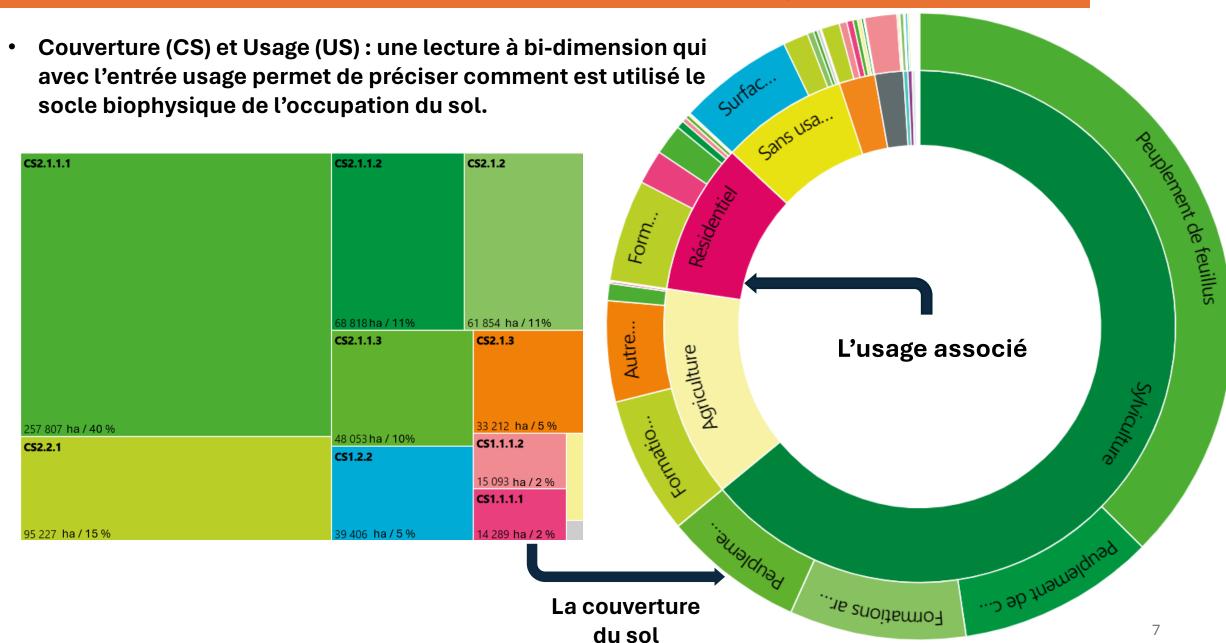
- Les espaces de nature et cultivés avec relief
- Peuplements forestiers : 61%
- Formations arbustives (landes, maquis et garrigues): 11%
- Prairies naturelles et pâturées + terres arables : 7%
- Vignobles : 5%
- Un sud plus urbain qu'en partie septentrionale où les reliefs, prairies d'alpages et landes sont plus prégnants
- ➤ De Toulon à Draguignan : le sillon permien (grande vallée agricole propice à la viticulture et agriculture)
- > Un littoral très urbanisé avec de petits monts et de grands massifs



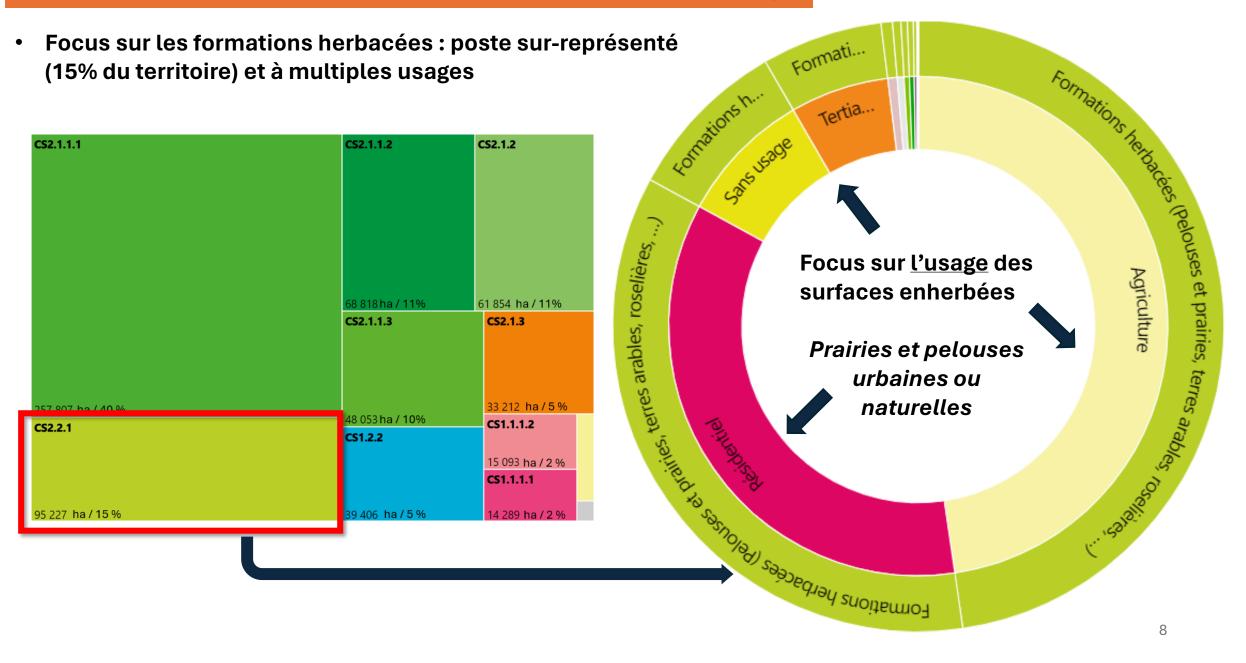
- Selon l'usage 17 sur 20 classes représentées
- US 1.1- Agriculture
- US 1.2- Sylviculture
- US 1.3- Activité d'extraction
- US 1.4- Pêche et aquaculture
- US 2- Production secondaire
- US 2.3.5- Usage mixte
- US 3- Production tertiaire
- US 4.1.1- Réseaux routiers
- US 4.1.2- Réseaux ferrés
- US 4.1.3- Réseaux aériens
- US 4.1.4- RT Fluvial et maritime
- US 4.2- Services de logistique et de stockage
- US 4.3- Réseaux d'Utilité Publique
- US 5- Usage résidentiel
- US 6.1- Zones en transition
- US 6.2- Zones abandonnées
- US 6.3- Sans usage
- \Rightarrow 4 dominantes : US 1.1/1. 2/ 3/ 5
- ⇒ Une part de l'usage résidentiel plus visible par cette dimension



L'occupation du sol du Var en 2020 : croisement couverture et usage



L'occupation du sol du Var en 2020 : croisement couverture et usage



L'occupation du sol du Var en 2020 : différence avec 2017

Selon la couverture :

En 2020 En 2017



- Perte d'1% de foret de feuillus, mais gain de 2% de forêt mixte
- Perte d'1% de surface en eau
- Gain de 2 % de formations arbustives.....alors que tout le reste n'a pas évolué

Les surfaces anthropisées

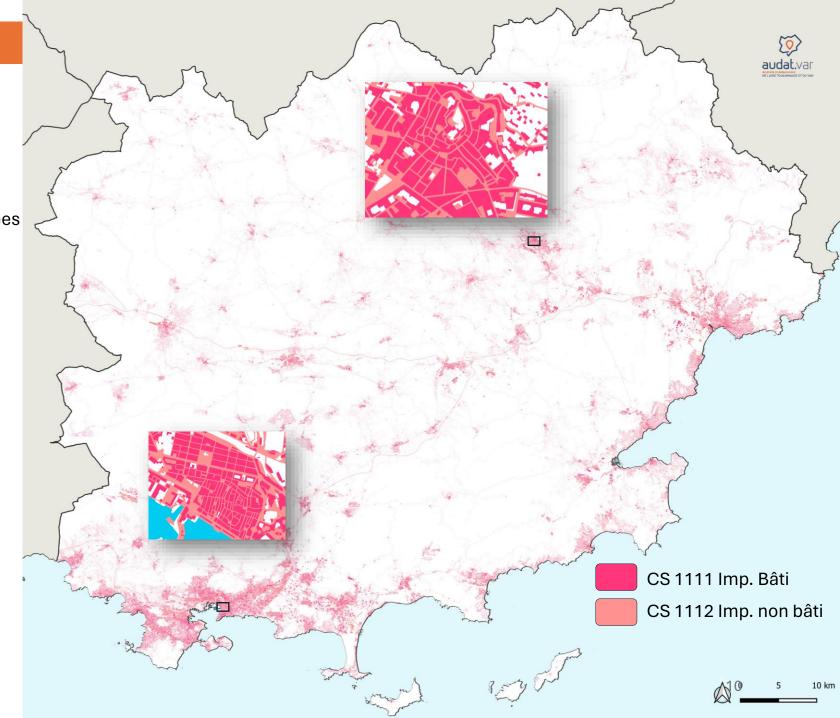
1

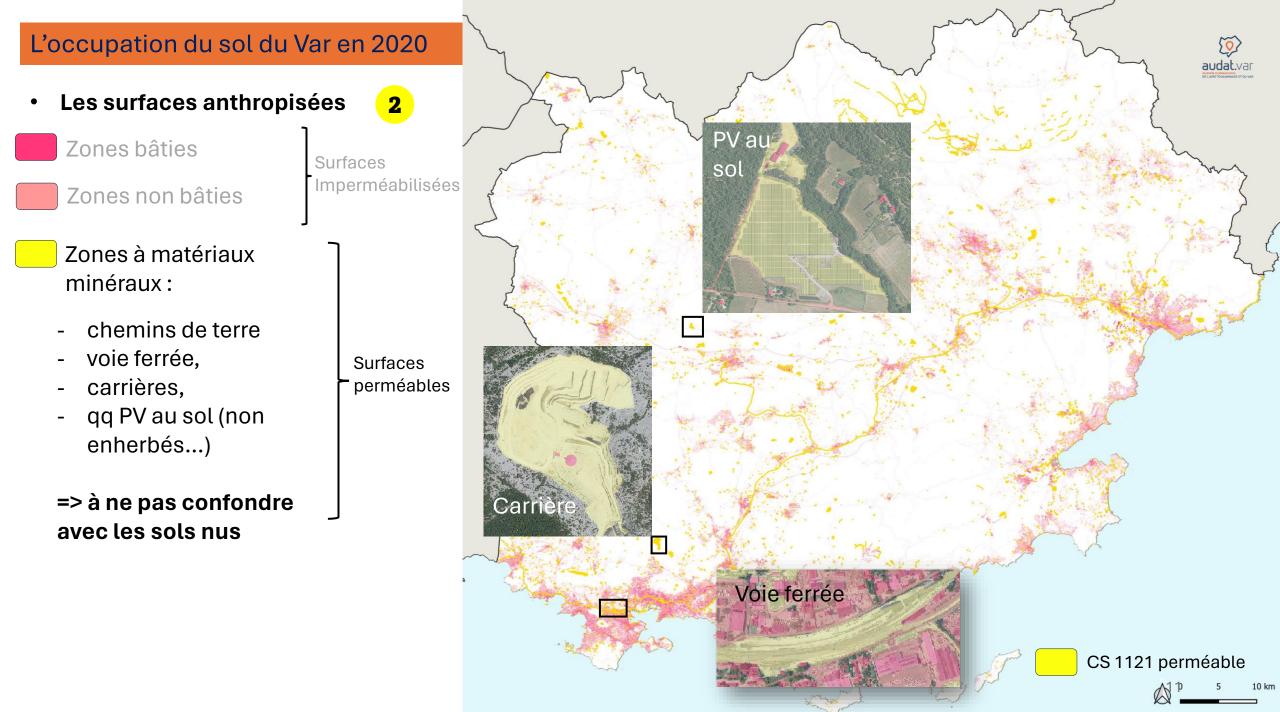
Zones bâties : 2%

Zones non bâties : 2%

Surfaces Imperméabilisées

- Les zones bâties comprenant tout ce qui est serres en dur
- Les zones non bâties: tout ce qui est non bâti mais bitumé (routes, parkings, places, terrasses, espaces publics etc...)





Les surfaces anthropisées

3

Zones bâties :

Zones non bâties :

Surfaces Imperméabilisées

Zones à matériaux minéraux (chemins de terre, voie ferrée, carrières, PV au sol...):

Prairies ou pelouses
urbaines, espaces verts
(surfaces enherbées CS 221
d'usage résidentiel ou d'activités):

US2 >Secondaire (industries)

US4.1.1 >Routier

US4.1.2 >Ferré

US4.1.3 >Aérien

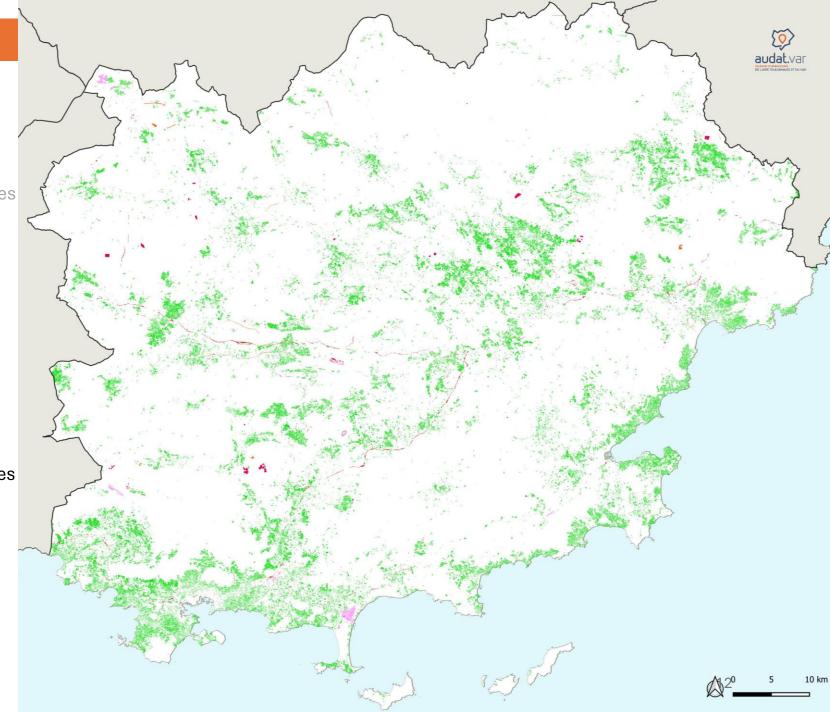
US4.3 >Eau

US5 >Résidentiel

US6.1 >Zones en transition (chantiers)

US6.2 >Zones abandonnées (friches)

Surfaces perméables



 Les surfaces anthropisées ou artificialisées (au sens du décret de nomenclature du 27112023)



Zones bâties :

Zones non bâties :

Surfaces Imperméabilisées

- Zones à matériaux minéraux (chemins de terre, voie ferrée, carrières, PV au sol...):
- Prairies ou pelouses urbaines (surfaces enherbées CS 221 d'usage résidentiel ou d'activités) :

US2 >Secondaire (industries)

US4.1.1 >Routier

US4.1.2 >Ferré

US4.1.3 >Aérien

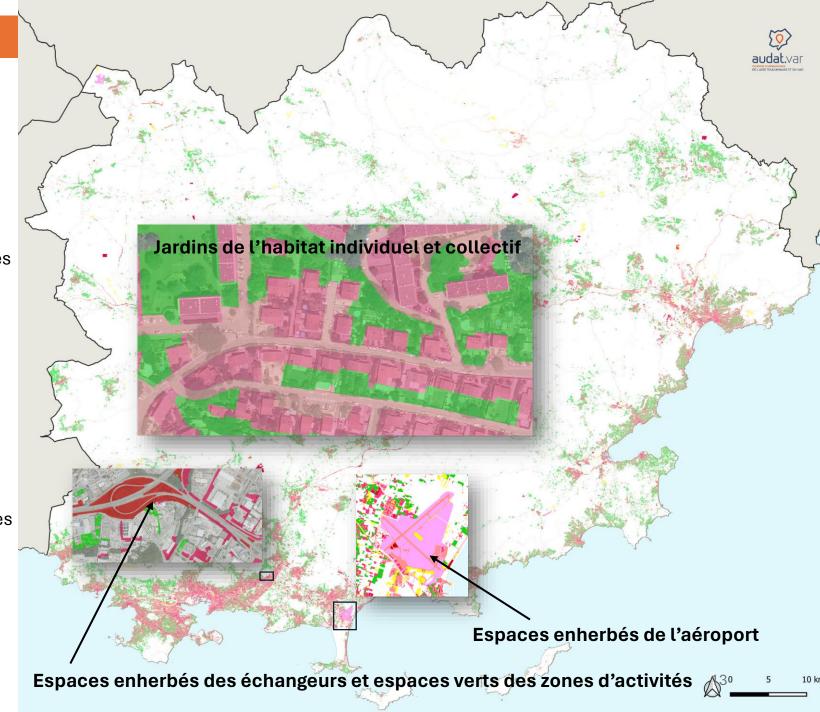
US4.3 >Eau

US5 >Résidentiel

US6.1 >Zones en transition (chantiers)

US6.2 > Zones abandonnées (friches)

Surfaces perméables



Correspondance quasi parfaite avec le décret de nomenclature du ZAN

											Couverture du sol								
				CS1. Sans végétation															
					CS1.1 Surfaces anthropisées CS1.2 Surfaces naturelles								CS2.2 Végétation non ligneuse						
				CS1.1.1 Zones imperméables				cz	.1.1 Formations arbo	rées	CS2.1.2 Formations arbustives et sous-arbrisseaux (Landes basses, formations arbustives, formations arbustives organisées,)	CS2.1.3 Autres formations ligneuses (Vignes et autres lianes)	CS2.2.1 Formations herbacées (Pelouses et prairies, terres arables, roselières,)	CS2.2.2 Autres formation non ligneuses (Lichen, mousse, bananiers, bambous,)					
				CS1.1.1.1 Zones bâties	CS1.1.1.2 Zones non bâties (Routes, places, parking)	CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux	CS1.1.2.2 Zones à autres matériaux composite s				CS2.1.1 1 Peuplement de feuillus	CS2.1.1 2 Peuplement de conifères	CS2.1.1 3 Peuplement mixte						
		US1.1 Agriculture		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
		US1.2 Sylviculture		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
	US1. Production primaire	US1.3 Activités d'extraction		Artif	Artif	Non Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
		US1.4 Pêche et aquaculture		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
		US1.5 Autre		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
	US235 Production	US2 Secondaire		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
	secondaire,	US3 Tertiaire		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
los	tertiaire et usage résidentiel	US5 Résidentiel		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Arúf	Artif		
	US4. Réseaux	US4.1 Réseaux de transport	US4.1.1 Routier	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
Usage du	de transport logistiques et	uansport	US4.1.2 Ferré	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
Sa	infrastructures		US4.1.3 Aérien	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
-			US4.1.4 Eau	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
			US4.1.5 Autres réseaux de transport	Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Arút	Artif		
		US4.2 Services de logistique et de stockage		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
		US4.3 Réseaux d'utilité publique		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
	US6 Autre	US6.1 Zones en transition		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
	usage	US6.2 Zones abandonnées		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Artif	Artif		
		US6.3 Sans usage		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		
		US6.6 Usage Inconnu		Artif	Artif	Artif	Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif	Non Artif		

Artif Espace artificialisé Non Artif Espace Non Artificialisé NAF





Dynamique de l'artificialisation des sols bâtie entre 2017 et 2020

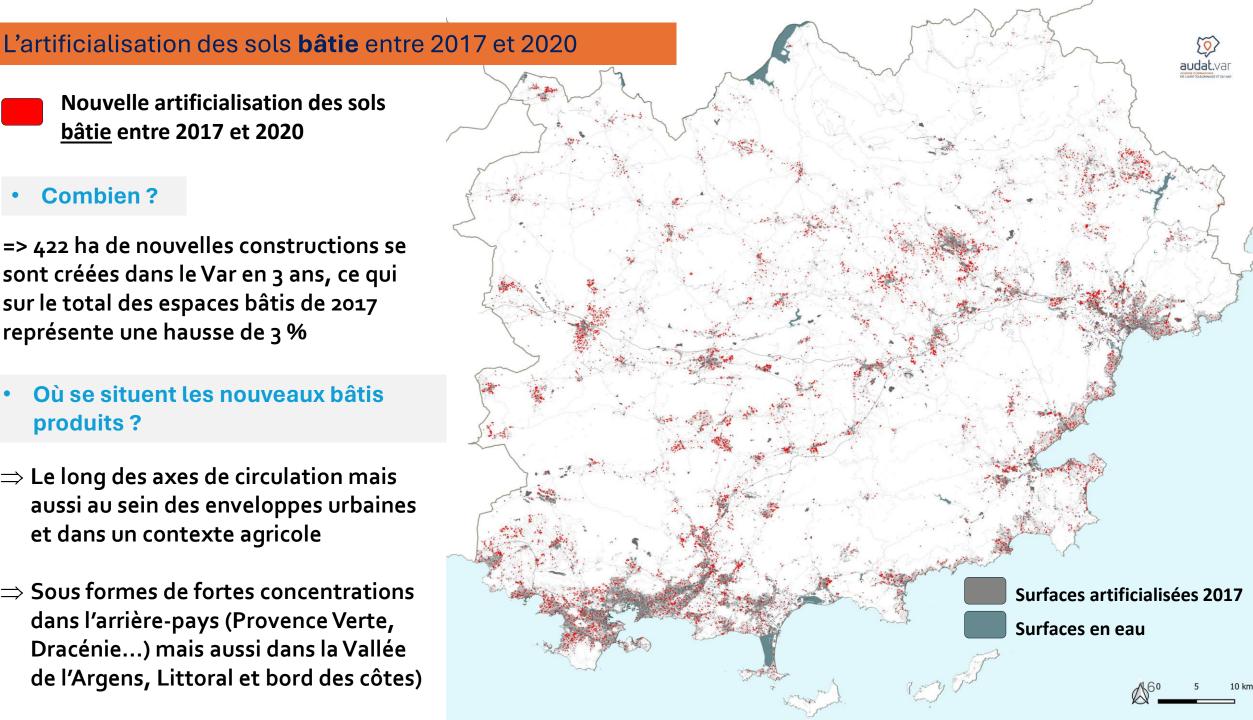
Forum de l'arbois - 13 mars 2024



Combien?

=> 422 ha de nouvelles constructions se sont créées dans le Var en 3 ans, ce qui sur le total des espaces bâtis de 2017 représente une hausse de 3 %

- Où se situent les nouveaux bâtis produits?
- ⇒ Le long des axes de circulation mais aussi au sein des enveloppes urbaines et dans un contexte agricole
- ⇒ Sous formes de fortes concentrations dans l'arrière-pays (Provence Verte, Dracénie...) mais aussi dans la Vallée de l'Argens, Littoral et bord des côtes)

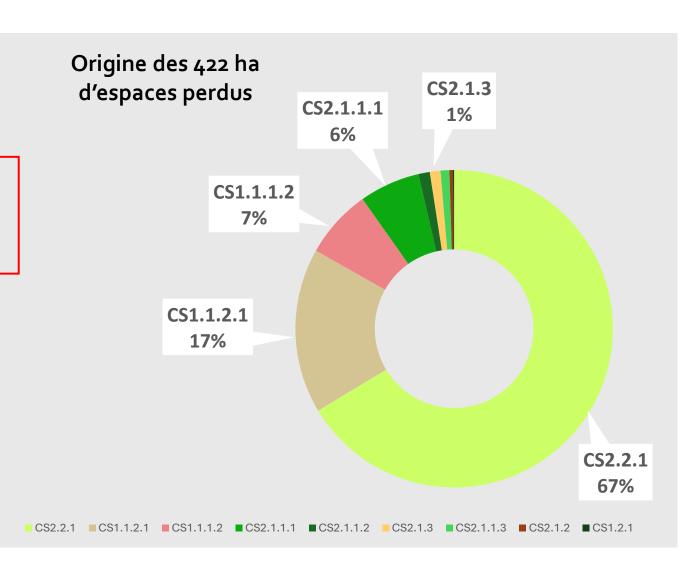


L'artificialisation des sols bâtie entre 2017 et 2020

L'origine des espaces nouvellement bâtis

Nouvelle artificialisation des sols bâtie 2017 > 2020									
Type de couverture OCSGE 2017	Surfaces en ha								
CS2.2.1 (formations herbacées)	280,6								
CS1.1.2.1 (matériaux minéraux)	70,9								
CS1.1.1.2 (non bâti)	29,6								
CS2.1.1.1 (feuillus)	26,0								
CS2.1.1.2 (conifères)	4,9								
CS2.1.3 (vignes)	4,5								
CS2.1.1.3 (mixte)	3,8								
CS2.1.2	1,5								
CS1.2.1	0,5								
Total général	422								

- > 67 % de surfaces enherbées (CS 221)
- > 17 % de surfaces perméables non bâties et sans végétation (CS 1121)
- > -8% d'espaces forestiers (CS 2111 à CS 2113)
- > 1% de vignobles (CS 213)



L'artificialisation des sols bâtie entre 2017 et 2020

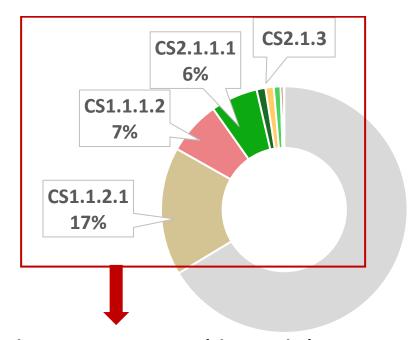
• Zoom sur <u>l'usage</u> des 280 ha de surfaces herbacées perdues

CS2.2.1	US2	2,22
	US235	0,42
	US3	21,29
	US5	212,70
	US6.1	1,23
	US4.1.1	0,06
	US1.1	31,81
	US6.3	10,03
	US4.3	0,26
	US1.3	0,05
	US4.1.3	0,09

⇒ Au détriment de prairies à usage résidentiel (213 ha) ou d'activité tertiaire (21 ha)



⇒ 10 ha d'espaces qualifiés de sans usage



Par ailleurs sur les postes 1121 (matériaux minéraux), 1112 (espaces non bâtis) et 2111 (feuillus) :

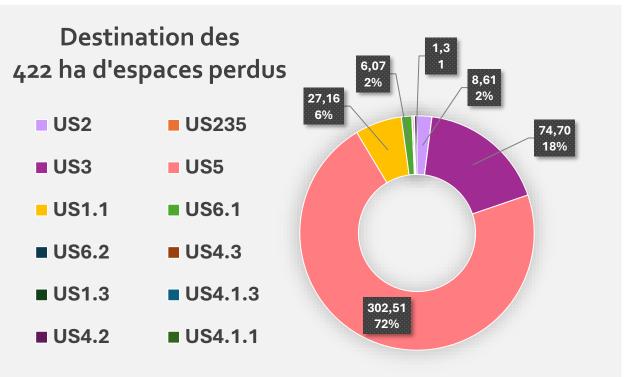
- Les peuplements de feuillus (15 ha) étaient d'usage résidentiel
 *
- Espaces minéraux -CS 1121- 39 ha sans vocation particulière -15 et 14 ha d'usage résidentiel et tertiaire respectivement-
- Espaces non bâtis mais imperméables CS1112- 19ha étaient d'usage tertiaire => développement de zones d'activités ?
- > A noter : 4,5 ha de perdus au détriment de vignobles

* densification des espaces bâtis comme pour le 221?

L'artificialisation des sols bâtie entre 2017 et 2020

La destination des espaces nouvellement bâtis entre 2017 et 2020

Nouvelle artificialisation des sols bâtie 2017 >2020									
Usage 2017 des nouveaux bâtis construits	Surfaces en ha								
US2 (secondaire)	8,61								
US235	0,04								
US3 (tertiaire)	74,70								
US5 (résidentiel)	302,51								
US1.1 (agriculture)	27,16								
US6.1 (zones en transition)	6,07								
US6.2 (zones abandonnées)	0,28								
US4.3 (réseaux d'utilité publique)	0,83								
US1.3 (activités d'extraction)	0,47								
US4.1.3	0,02								
US4.2 (services de logistique et de stockage)	1,31								
US4.1.1 (routier)	0,11								
Total général	422,09								



En majorité :

- ⇒ Pour 72 % (302 ha) à destination d'un usage résidentiel (=> production de logements)
- ⇒ Pour 18% (75 ha) à destination d'un usage tertiaire (= production de zones d'activités)
- ⇒ Pour 6% (27 ha) à destination d'un usage agricole (= serres?)

Par ailleurs (plus minoritaire):

- ⇒ Pour 2% (8,6 ha) à destination d'un usage industriel (production secondaire)
- ⇒ Pour 2% (6 ha) à destination de zones en transition (chantiers)





Croisement de l'OCSGE avec les friches issues de la plateforme cartofriches pour une caractérisation des sites.

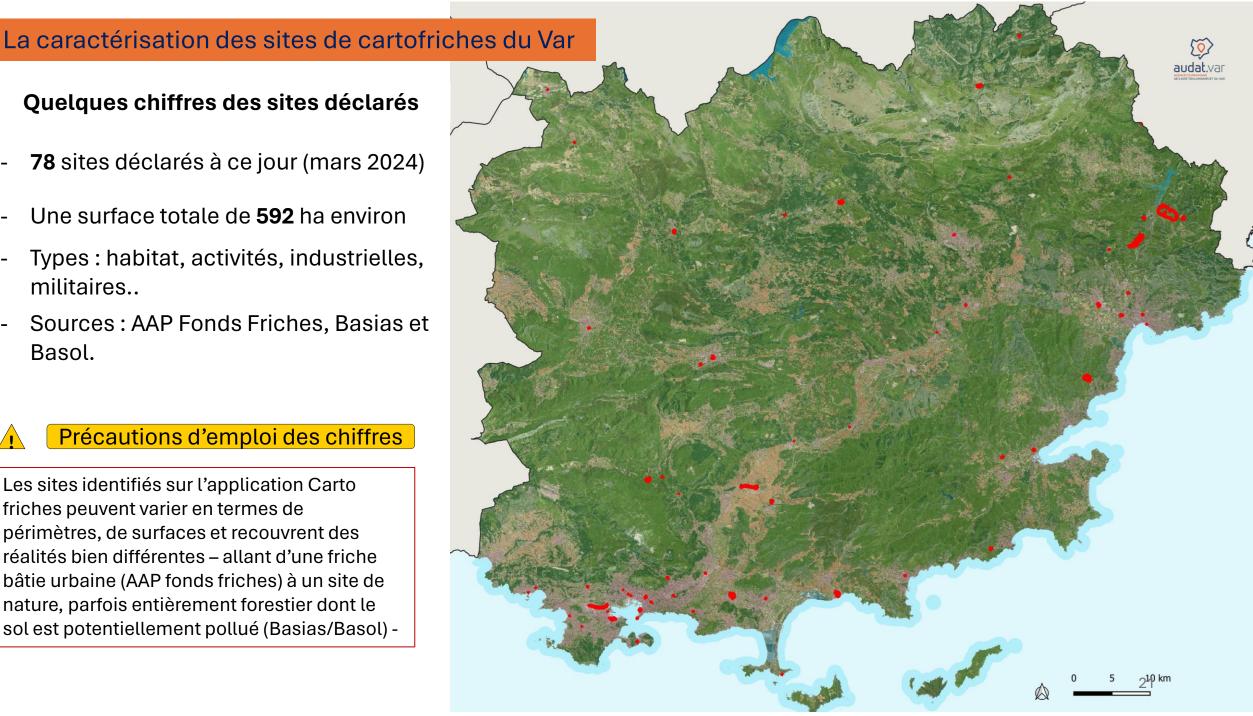
Forum de l'arbois - 13 mars 2024

Quelques chiffres des sites déclarés

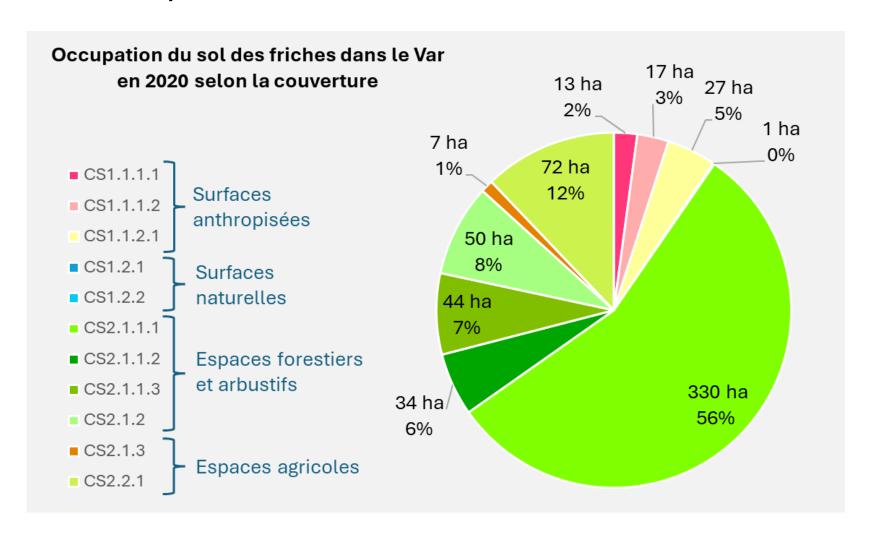
- **78** sites déclarés à ce jour (mars 2024)
- Une surface totale de **592** ha environ
- Types: habitat, activités, industrielles, militaires..
- Sources: AAP Fonds Friches, Basias et Basol.

Précautions d'emploi des chiffres

Les sites identifiés sur l'application Carto friches peuvent varier en termes de périmètres, de surfaces et recouvrent des réalités bien différentes – allant d'une friche bâtie urbaine (AAP fonds friches) à un site de nature, parfois entièrement forestier dont le sol est potentiellement pollué (Basias/Basol) -

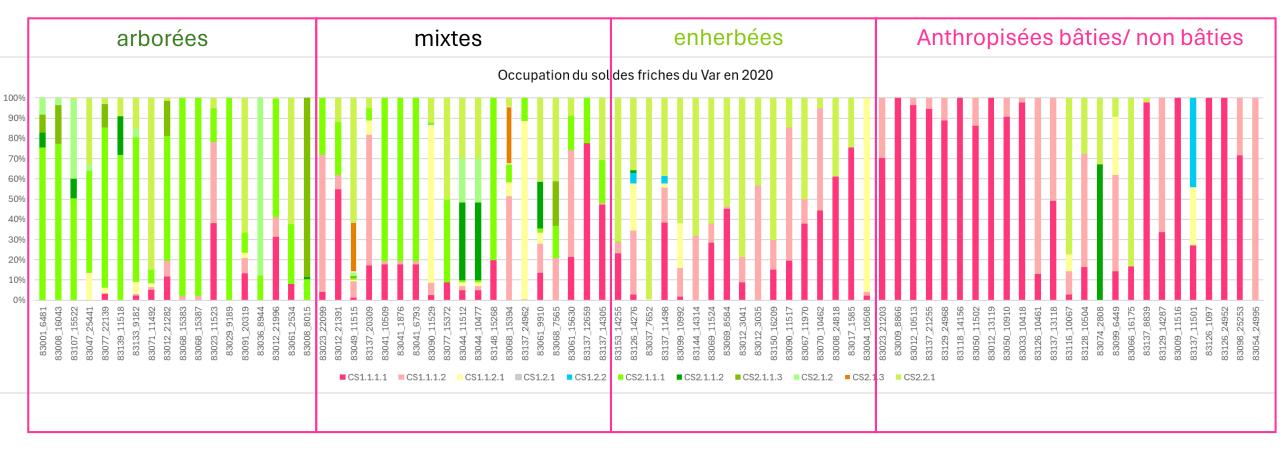


Les friches dans le Var : composition en couverture en 2020



Les sites dans le Var : 4 profils majoritaires

Classification des sites selon la couverture OCSGE 2020



=> Comme écrit précédemment une grande majorité des sites **actuels** sont peu urbanisés voire naturels puisqu'ils peuvent être situés dans l'espace forestier (source Basol).

Ventilation des 592 ha en fonction de leur couvertures et usages associés*

	Surfaces en ha					Co	uverture						
Usages		CS1.1.1.1	CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.2.2	CS2.1.1.1	CS2.1.1.2	CS2.1.1.3	CS2.1.2	CS2.1.3	CS2.2.1	Total an ha	Tatal an 0/
		Bâti	Non_bati	mineral	eau	feuillus	conifères	mixte	arbustif	vignes	pelouses/prairies	Total en ha	Total en %
US1.1	agri	1,02	0,13	0,32		0,06				6,74	30,35	38,61	6,52%
US1.2	sylvi					323,17	32,73	43,04	47,92			446,86	75,43%
US2	secondaire	0,76	2,11	1,13		0,00	0,00				0,99	4,99	0,84%
US3	tertiaire	6,79	6,14	9,29		2,98	0,90	0,12			28,78	55,00	9,28%
US4.1.1	routier		8,13	0,07					0,00		0,10	8,30	1,40%
US4.1.2	ferré	0,00	0,16	15,55		0,00					0,46	16,17	2,73%
US4.1.4	eau				0,42							0,42	0,07%
US4.3	reseau_utilite_public	0,02	0,00	0,00	0,03						0,42	0,48	0,08%
US5	residentiel	3,75	0,31	0,18		2,71	0,31	0,08			7,69	15,03	2,54%
US6.2	zones_abandonnees	0,24										0,24	0,04%
US6.3	sans_usage			0,00	0,30	0,78	0,00	0,53	1,69		3,01	6,31	1,07%
	Total en ha		16,98	26,52	0,76	329,70	33,93	43,78	49,61	6,74	71,81	592,41	100%
	Total en %	2,12%	2,87%	4,48%	0,13%	55,65%	5,73%	7,39%	8,37%	1,14%	12,12%	100%	

En termes de couverture

- > 69% est composé d'espaces arborés (peuplements de feuillus notamment 56%-)
- 12% de surfaces enherbées (pelouses et prairies)
- Contre 5% seulement d'occupation du sol anthropisée (bâtie ou non bâtie)

En termes d'usage

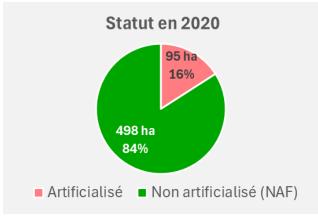
- > 75% est attribué à de l'entretien d'espaces naturels (sylviculture)
- 6,5% d'usage agricoles
- 0,04% seulement d'usage abandonné

Qualification des surfaces en fonction d'un statut artificialisé / non artificialisé

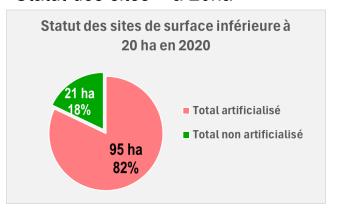
		Couverture											
Surfaces en ha		surfac	es anthro	oisées	naturel formations arborées			ligneux		herbacé	Total on	Total	
	Haaraa		CS1.1.1.2	CS1.1.2.1	CS1.2.2	CS2.1.1.1	CS2.1.1.2	CS2.1.1.3	CS2.1.2 CS2	CS2.1.3	CS2.2.1	Total en	en %
Usages		Bâti	Non_bati	mineral	eau	feuillus	conifères	mixte	arbustif	vignes	pelouses/prairies	ha	en %
US1.1	agri	1,02	0,13	0,32		0,06				6,74	30,35	38,61	6,52%
US1.2	sylvi					323,17	32,73	43,04	47,92			446,86	75,43%
US2	secondaire	0,76	2,11	1,13		0,00	0,00				0,99	4,99	0,84%
US3	tertiaire	6,79	6,14	9,29		2,98	0,90	0,12			28,78	55,00	9,28%
US4.1.1	routier		8,13	0,07					0,00		0,10	8,30	1,40%
US4.1.2	ferré	0,00	0,16	15,55		0,00					0,46	16,17	2,73%
US4.1.4	eau				0,42							0,42	0,07%
US4.3	reseau_utilite_public	0,02	0,00	0,00	0,03						0,42	0,48	0,08%
US5	residentiel	3,75	0,31	0,18		2,71	0,31	0,08			7,69	15,03	2,54%
US6.2	zones_abandonnees	0,24										0,24	0,04%
US6.3	sans_usage			0,00	0,30	0,78	0,00	0,53	1,69		3,01	6,31	1,07%
	Total en ha	12,59	16,98	26,52	0,76	329,70	33,93	43,78	49,61	6,74	71,81	592,41	100%

Conclusion : Les sites carto friches actuels du Var montrent un statut artificialisé de 16%. Ils sont pour 84 % composés d'espaces arborés (69%), arbustifs (8%), viticoles (1%) et de 6 % de prairies, soit de statut majoritairement non artificialisé (Cf. premier diagramme circulaire). Cette dominance s'explique par la forte emprise (surfaces > à 20 ha) de quelques sites situés en milieu forestier qui captent le poids total des sites déclarés (447 ha, 75%). Si on observe les sites d'une surface inférieure à 20 ha, le statut des sites représenté est à dominante artificialisée. Cf. deuxième diagramme circulaire ci-contre.

Statut des sites > à 20ha



Statut des sites < à 20ha



Note de lecture / précaution d'usage vis-à-vis des résultats affichés :

La forte emprise de certains sites situés dans les espaces naturels ou forestiers provient de la source BASOL-BASIAS, c'est-à-dire de sites potentiellement pollués et de large périmètre. L'expérimentation a surtout pour intérêt de montrer un exemple de croisement de l'OCSGE avec d'autres données notamment dans un cadre de recherche de recyclage urbain et de densification des espaces bâtis (voir exemples des diapositives suivantes).

25

Exemple de friche en cours de reconversion

- Friche Massillon- Hyères-Les-Palmiers
- Contexte très urbanisé aux portes du cœur historique de la ville
- Dent creuse pendant plusieurs années.
- De nombreux logements vacants
- C'est pourquoi la ville souhaitait réhabiliter un immeuble de logements sociaux et construire de nouveaux logements sur le site d'un bâtiment avec logements et garages à l'abandon.
- L'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été sollicité pour organiser un concours et offrir un nouvel avenir qualitatif au site.
- Opération de démolition et reconstruction programmée,
- Le recyclage urbain va permettre d'accueillir davantage d'habitants

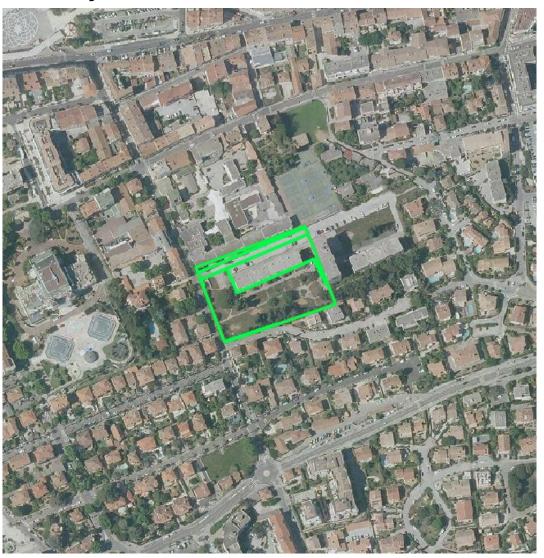




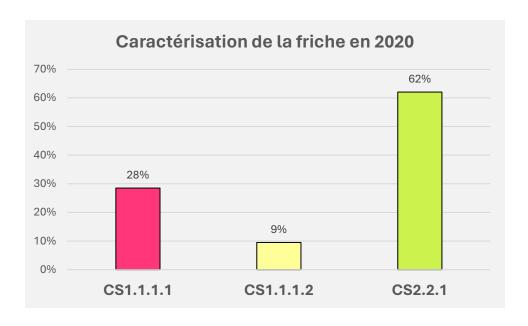
e parc paysager du futur quartier ©Scenesis 26

Caractérisation de la friche selon l'OCSGE-Friche Massillon Hyères-Les-Palmiers





Résultats de la caractérisation de la friche Massillon - Hyères-Les-Palmiers



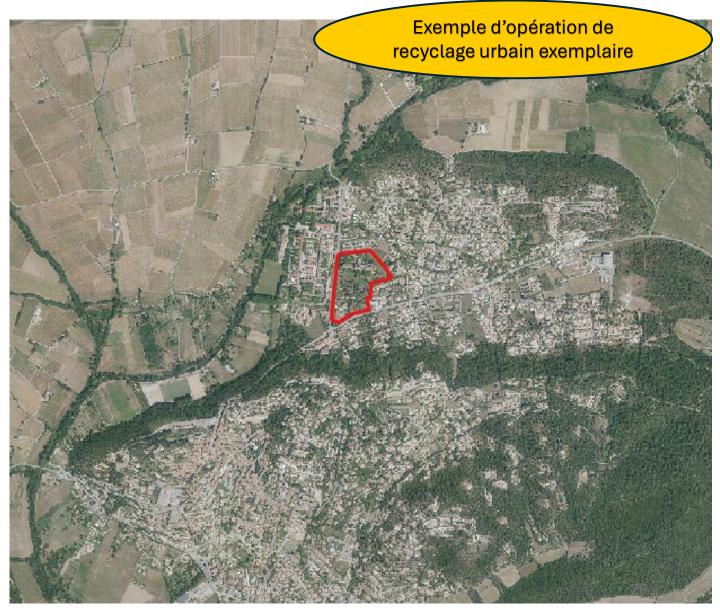
Occupation du sol 2020 - friche: MASSILLON	Surfaces en Ha	Part en %
CS1.1.1.1	0,25	28%
CS1.1.1.2	0,08	9%
CS2.2.1	0,55	62%
Total en ha	0,89	100%



Exemple de friche en cours de reconversion- ancien Sanatorium de Pierrefeu



- Contexte urbanisé mais proche rural
- Friche urbaine depuis plus de 12 ans 5 ha
- Plusieurs bâtiments existants 9760 m²
- De nombreuses dégradations, site insalubre avec amiante (le projet relève donc d'un intérêt de santé et de sécurité publique)
- Par ailleurs : fort besoin en logements de la commune



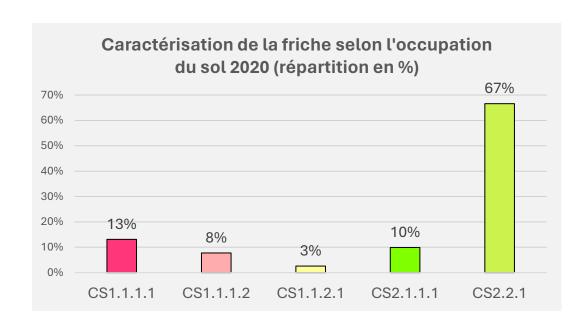
Caractérisation de la friche selon l'OCSGE – ancien Sanatorium de Pierrefeu





Caractérisation de la friche selon OCSGE – ancien Sanatorium de Pierrefeu





Projet:

- Réalisation de 240 logements
- 207 logements collectifs
- 33 individuels
- Espaces verts publics

Lancé en 2019, l'aménagement du Quartier Durable Méditerranéen du "Réal Martin" se poursuit avec la récente démolition des bâtiments de l'ancien Sanatorium après leur désamiantage

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DURABLE MÉDITERRANÉEN DU RÉAL MARTIN PIERREFEU-DU-VA



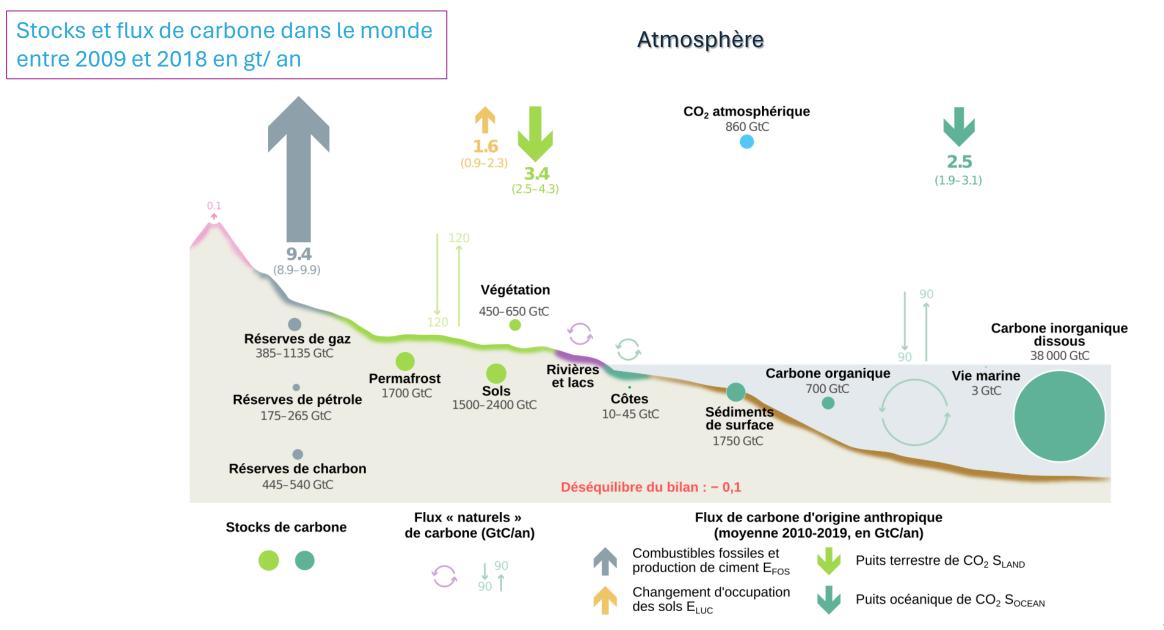




Expérimentation du modèle Aldo avec la base OCSGE

Forum de l'arbois - 13 mars 2024

La séquestration de carbone : de quoi parle-t-on ? Et pourquoi est-ce important de mesurer les flux de carbone ?



Aldo: outil développé par l'ADEME

1 – Aldo, pour qui, pour quoi?

2016 : Décret PCAET pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants avec deux obligations :

- => intégrer les enjeux en matière de climat énergies et qualité de l'air
- => prendre en compte la séquestration carbone des sols agricoles et forestiers

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de mesure/ de diagnostic à destination des collectivités permettant de travailler sur un premier ordre de grandeur des enveloppes de séquestration. Echelle de précision infra régionale et supracommunale.

2- Trois sujets traités par Aldo

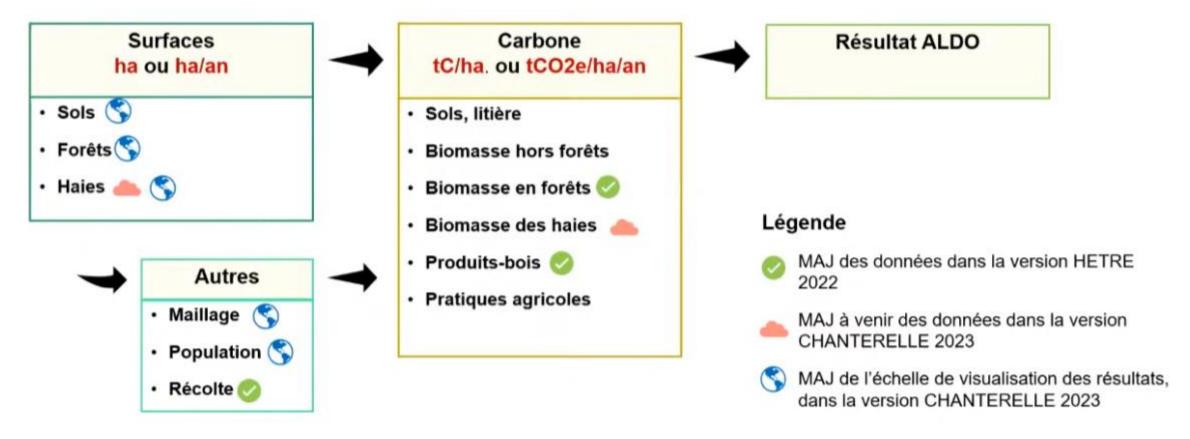
- Le stock/ état de carbone fourni à l'échelle d'un EPCI, biomasse et produits bois en fonction de l'occupation du sol,
- La dynamique actuelle de stockage/ déstockage (flux de CO2) liée au changement d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois.
- Les potentiels de séquestration carbone (données) liées à diverses pratiques telles que agricoles par exemple

3- Une agrégation de données multi-sources - Bases scientifiques issues de travaux de recherches terrain :

- CLC 2012 et 2016 AEE => l'ADEME préconise de faire le calcul avec des données plus fines que CLC (25ha, 100 000°)
- Stocks de CO2 dans les sols et effets de pratiques agricoles à la baisse des émissions de gaz à effets de serre INRAE
- Les surfaces de haies issues des BD Haies et Forêt de l'IGN
- La BD Agreste pour les produits bois

Aldo: outil développé par l'ADEME

Le principe du mode de calcul d'Aldo - Actualisation des données depuis juin 2023 :

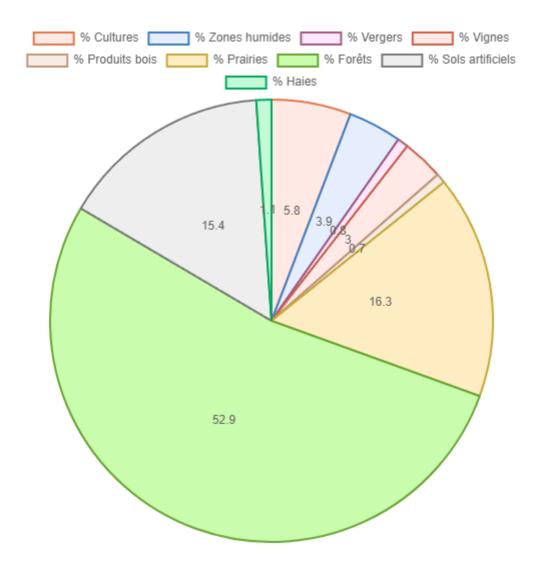


Précaution: il ne s'agit pas de pouvoir replacer certaines valeurs et d'autres non. Les valeurs doivent être homogènes pour que le calcul soit juste. De plus, les valeurs natives d'Aldo sont de 2018 donc si on le modifie il faut qu'elles soient toute de même millésime. En étudiant au préalable les bonnes correspondances de catégories d'occupation du sol avec le modèle initial on peut ainsi réussir à exploiter le modèle selon les bonnes valeurs.

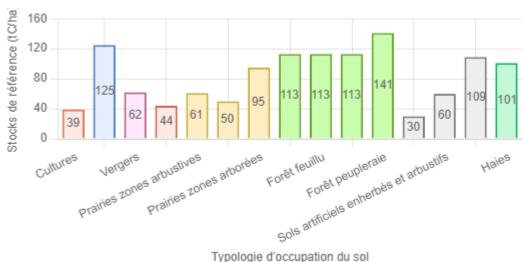
1- calcul des stocks par occupation de sols avec Corine Land Cover

Cultures		Forêt conifère		Forêt feuillu	
4890	ha	5000	ha	5068	ha
Forêt mixte		Forêt peupleraie		Haies	
5371	ha	0	ha	350	ha
Prairies zones arborées		Prairies zones arbustives		Prairies zones herbacées	
5497	ha	0	ha	286	ha
Sols artificiels arborés		Sols artificiels enherbés et arbustifs		Sols artificiels imperméabilisés	
294	ha	2452	ha	10983	ha
Vergers		Vignes		Zones humides	
432	ha	2283	ha	1031	ha

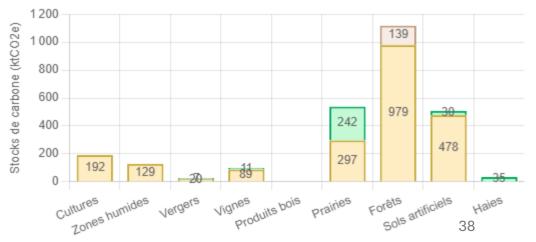
Répartition du stock de carbone par occupation du sol, tous réservoirs confondus



Stock de référence par unité de surface et par occupation du sol



Ventilation du stock carbone par occupation du sol (tous réservoirs inclus)



Typologie d'occupation du sol

1- calcul des stocks par occupation de sols avec CLC

Stocks de carbone par occupation du sol

Occupation du sol	Surface (ha)	Stocks de carbone (tC)	Stocks de carbone (%)	
Forêts	15 439	1742073	53 %	?
Prairies	5783	538 703	16 %	?
Sols artificiels	13 729	508 586	15 %	?
Cultures	4890	191691	6 %	?
Zones humides	1031	128 854	4 %	?
Vignes	2 283	100 449	3 %	?
Vergers	432	26813	1%	②

CONSTAT:

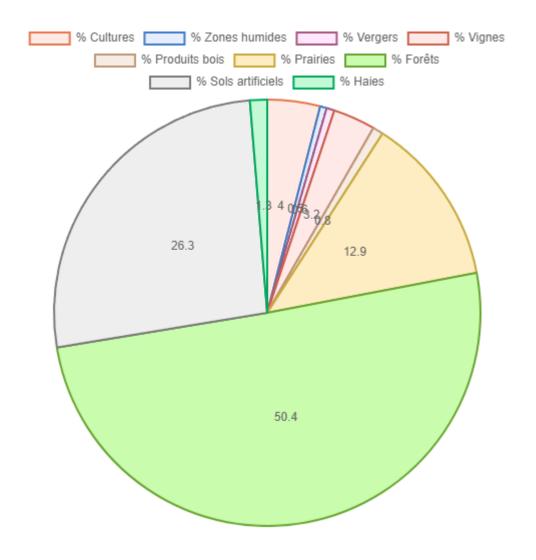
Avec CLC on constate que c'est la forêt puis les prairies qui stockent le plus de carbone : pour respectivement 53% et 16%

Viennent ensuite les sols artificiels (15%) et les cultures (6%)

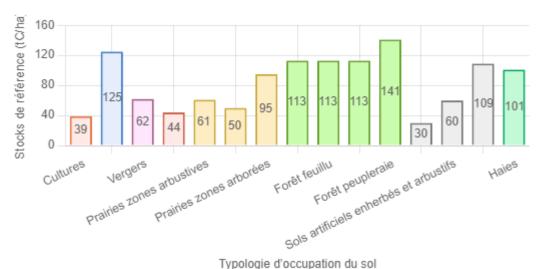
1- calcul des stocks par occupation de sols avec OCSGE

Cultures		Forêt conifère		Forêt feuillu	
2732	ha	2737	ha	7865	ha
Forêt mixte		Forêt peupleraie		Haies	
1483	ha	0	ha	350	ha
Prairies zones arborées		Prairies zones arbustives		Prairies zones herbacées	
2227	ha	0	ha	2732	ha
Sols artificiels arborés		Sols artificiels enherbés et arbustifs		Sols artificiels imperméabilisés	
1804	ha	4731	ha	7743	ha
Vergers		Vignes		Zones humides	
266	ha	1944	ha	104	ha

Répartition du stock de carbone par occupation du sol, tous réservoirs confondus

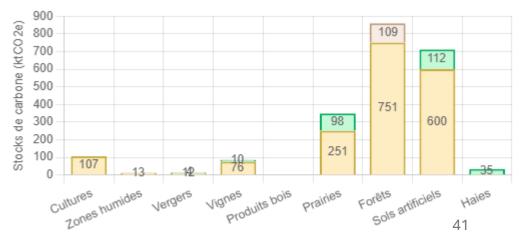


Stock de référence par unité de surface et par occupation du sol



Typologie a occupation du soi

Ventilation du stock carbone par occupation du sol (tous réservoirs inclus)



Typologie d'occupation du sol

1- calcul des stocks par occupation de sols avec OCSGE

Stocks de carbone par occupation du sol

Occupation du sol	Surface (ha)	Stocks de carbone (tC)	Stocks de carbone (%)	
Forêts *	12085	1365 330	50 %	?
Sols artificiels *	14 278	712 654	26 %	?
Prairies *	4959	349 274	13 %	?
Cultures *	2732	107 097	4 %	?
Vignes *	1944	85 536	3 %	?
Vergers *	266	16492	1%	?
Zones humides *	104	13 000	1%	?

Avec OCSGE on constate que:

- c'est la forêt
 (50%) puis les
 sols artificiels
 (26%) qui
 stockent le plus
 de carbone.
- et les cultures (4%).
- Vergers et Vignes ont le même pourcentage de stock de carbone qu'avec CLC

^{*} Données modifiées

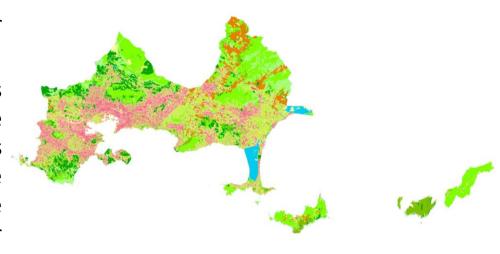
CLC	Correspondance	OCSGE		Commentaires sur la faisabilité de correspondance		
Niveau 2	Niveau 3	CS US		Commentance sur la laisabilité de correspondance		
Forêt de feuillus	Formation Arborée	2111	1.2	Comprend les vergers et les peupliers mais en retirant le 1.1 mieux		
Forêt de conifères	Formation Arborée	2112	1.2	Bonne correspondance		
Forêt de peuplements mixtes	Formation Arborée	2113	1.2	Bonne correspondance		
Forêt peupleraie		2111	1.2	Ne peut être séparé du reste (2111 et 1.2)		
Zones humides	Surfaces d'eau	122	6.3	Pour séparer les plans d'eau d'usage de loisirs		
Cultures	Formations herbacées	221	US 1.1	Dans l'OCSGE on ne peut pas séparer les terres arables des prairies. Il faudrait presque classer toutes les terres		
Prairie herbacée	Formations herbacées	221	1.1	labourées en CS 1121 (terre) et pouvoir les mettre en classement non artificiel et donc US 1.1 pour les différencier des CS 221 et d'US 1.1		
Prairie arbustive	Formation arbustive, sous-arbrisseaux	221/212	6.2	Bonne correspondance thématique mais pas de classement dans OCSGE équivalent aux friches agricoles directement CS 221 et U6.2 ou CS 212 seul		
Prairie arborée	Formation arbustive, sous-arbrisseaux	212	1.2	Bonne correspondance thématique		
Vergers	Formation Arborée et US 1.1	2111	1.1	Bonne correspondance thématique		
Vignes	Autres formations ligneuses	213	1.1	Bonne correspondance thématique		
Haies		221 et 2111	1.2	Correspondance trop de postes et de classements différents		
	Zones imperméables	1111 1112	tout	Bonne correspondance thématique		
	Zones impermeables		tout	Bonne correspondance thématique		
Sols artificiels imperméabilisés		1121	1.3	Mines (espace perméable dans ocsge)		
	Zones perméables	1121	6.1	Chantiers (perméable en majorité dans ocsge)		
		1122	tout	rien dans le Var		
	Formations herbacées	221	5	Jardins privés de l'habitat		
Sols artificiels enherbés et arbustifs	Multi	1121, 221 et 212	1.1, 2, 3,4 et 5	Roches nues et plages		
Sols artificiels arborés		2111, 2112, 2113	3 et 5	Souvent les espaces verts urbains ne sont pas que arborés. Cependant, en utilisant le CS 221 ici à la place des peuplements forestiers on risque d'être en doublon avec la catégorie précédente/ il faudrait compléter avec une UMC		

Bilan: L'OCSGE présente un intérêt dans la recherche d'une mise en correspondance avec les catégories d'occupation du sol de CLC. Une dizaine de postes permettent d'obtenir un résultat satisfaisant. les cellules de fond rouge sont les catégories de CLC pour lesquelles la correspondance avec l'entrée CS de l'OCSGE est plus difficile à atteindre même en la croisant avec une entrée US. Les commentaires associés explicitent ces différences mais indiquent quand c'est possible ce qui pourrait accroître une bonne correspondance.

En conclusion:

- Bien qu'il existe quelques limites à l'emploi, l'OCSGE présente un intérêt dans la recherche d'une mise en correspondance avec les catégories d'occupation du sol de Corine Land Cover pour gagner en précision dans la mesure du stock de carbone par espaces au sein d'un territoire.
- La double dimension usages/couverture permet de bien retrouver certaines catégories requises par le modèle Aldo.
- Néanmoins, sur certaines catégories, selon le niveau de végétation des surfaces enherbées compte tenu d'un indice de référence de stockage carbone différent, il conviendrait de segmenter davantage les sols herbacés ou les sols artificiels avec végétation. Par ailleurs, une différenciation des haies, des peupliers et des terres arables du reste de leur classement augmenterait encore la précision. Enfin, pour distinguer les sols artificiels arbustifs des sols artificiels arborés, l'application d'une surface minimale pourrait être une solution à expertiser.

Carte de l'OCSGE sur le périmètre de la Métropole de TPM en 2020



Par conséquent, pour pouvoir obtenir un résultat cartographique du calcul de stock de carbone par catégorie d'occupation du sol il serait plus adéquat de poursuivre l'exercice avec une méthode de calcul manuelle et disposer d'un résultat plus complet en obtenant une déclinaison plus importante des postes de sols herbacés ou artificiels végétalisés.

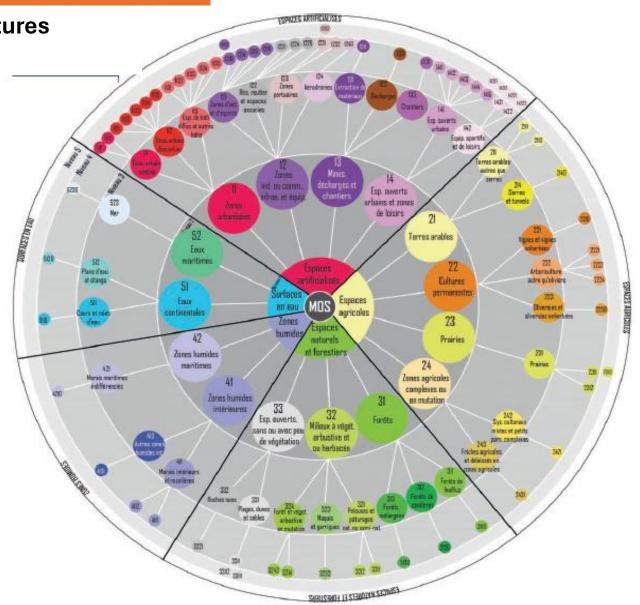




Forum de l'arbois - 13 mars 2024

1- Pourquoi une réflexion d'articulation entre nomenclatures

- En région le développement de MOS GE* et sa culture sont développés depuis de nombreuses années au gré des avancées réglementaires (produits précis, avec une sémantique très étendue)
- La mesure de la consommation d'espace est toujours d'actualité pour les 6 ans à venir et ce sont ces outils qui nous servent à la mesurer pour l'instant
- Une nomenclature régionale de niveau 4 qui nous fédère et une communauté d'utilisateurs initiés (inspirée de CLC)
- Des outils fiables et conformes aux spécificités territoriales



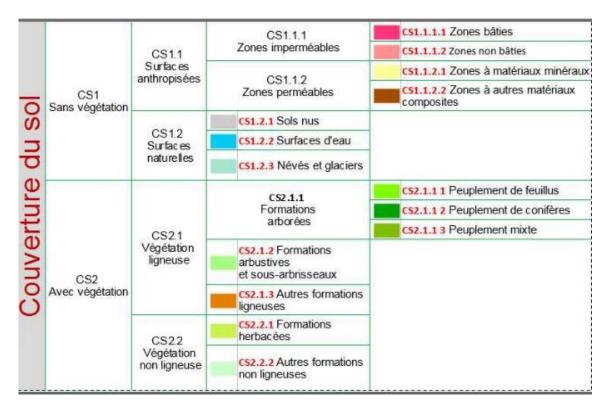
2- les principes de l'articulation

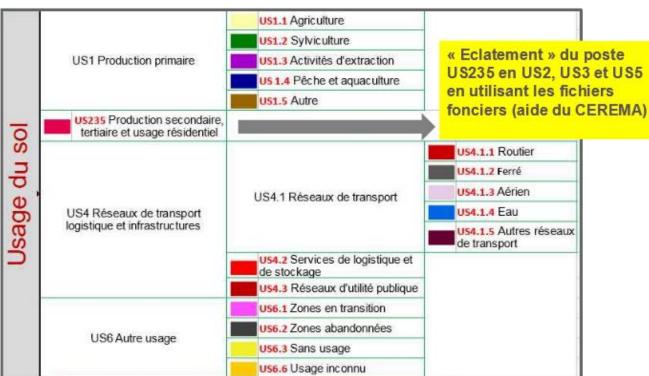
3 modèles de nomenclature existants en matière de production à faire converger ensemble :

- ❖ Le standard du CNIG qui prend désormais une importance nationale avec la Loi climat
- Le modèle régional inspiré de Corine Land Cover qui a l'avantage de conserver une entrée par grands types d'espaces (espaces artificialisés...) mais d'une seule dimension
- ❖ Le modèle OCSGE conforme ou dérivé du standard CNIG mais qui propose une nomenclature sommaire avec des regroupements de classe qui parfois peuvent diminuer la précision terrain (volet agricole notamment)

1- le principe d'articulation et le niveau de réflexion

=> Travail par systèmes d'emboitement en repartant du standard CNIG qui pour l'usage peut s'apparenter à la nomenclature du CRIGE en Région





Emboitement obtenu en COUVERTURE

(en cours d'expérimentation)

La correspondance doit se faire avec les codes C3 et C4 de l'OCSGE (cellules colorées et en gras)

				(POSTES EN CO				ENRICHISSEMENT CRIGE
1 LIB1	C2	LIB2	C3	LIB3	C4	LI4	C5-CRIGE	LIB5-CRIGE
					1.1.1.1	Zones bâties	1111 à 1135-1223	Bâti
					1.1.1.1	Zones battes	2141 et 2142	Serres agricoles en verre et tunnels en verre
	1		١	Z:			1221	Routes
			1.1.1	Zones imperméables		7 L\$N:	1412	Places
	1				1.1.1.2	Zones non bâties	1224	Parkings
	1						1112	infrastructures portuaires et bassins portuaires
							1222	Voies ferrées
							1221	Chemins empierrés
	١.,	Surfaces					3241	Pistes forestières
	1.1	anthropisées					1121	Epis, enrochements littoraux
							1311	Extraction de matériaux
				_ ,	1.1.2.1	Zones à matériaux minéraux	1331	Chantiers
Sans	1		1.1.2	Zones perméables			2312	Parcs d'élevages (non végétalisés)
B1 végétation	.						1414	Cimetières (non végétalisés)
1.535.500							1422	Espaces ouverts de loisirs (non végétalisés)
1							3341	Zones incendiées (récentes)
							1321	Décharges publiques
					1.1.2.2	Zones à matériaux composites	1321	Dépôts sauvages
	\vdash				1.2.1.1	Sable, limon	3311-3312	Sable, limon
	1.2				1.2.1.2	Pierres meubles	3311-3312	Sable, IIITIOTI
			1.2.1		1.2.1.3	Rochers saillants	3321	Roches nues
		Surfaces	s		1.2.1.4	Zones d'érosion	3321	nocries fides
		naturelles			1.2.1.5	Autres sols nus	3331	Végétation clairsemée
		liaturelles						
			1.2.2	Surfaces d'eau	1.2.2.1	Eaux continentales	5111-5121-5231	plans, cours et voies d'eau
	1		1,2,3	OL :	1.2.2.2	Eaux maritimes	4111-4211-4221-5211	Marais maritimes et lagunes
	+		1.2.3	Glaciers			3351	Glaciers et neiges éternelles
					2.1.1.1	Daniela anto de Carillas	2223-3111-3112	Feuillus autres que fruitiers
	1					Peuplements de feuillus	22300	Oliveraies denses
	1						22210	Autres vergers
		1		Formations	2.1.1.2 Peuplements de co	Peuplements de conifères	3112-3121	Peuplements de conifères
			2.1.1	arborées			3132-	Peuplements mixtes
	1	1					4131-	Cordons boisés (ripisylves)
					2.1.1.3	Peuplements miztes	3241	Forêts ouvertes
	١.,	Végétation					3242	Jeunes peuplements
	2.1	ligneuse					3243-	Coupes rases ou incidents
1		-			2.1.2.1	Landes	3211-	Landes herbacées (oro-mediterranéennes)
2 Avec				Formations	2.1.2.2	Végétation sclérophylle	3231-3232	Maquis et garrigues
²² végétation	'		2.1.2	arbustives et sous-	2.1.2.3	Formations arbustives basses, linéaires ou organisées	22410-22420	Baies, lavandes et autres papam
				arbrisseauz	2.1.2.4	Fourrés	3221	Landes et broussailles
					2.1.2.5	Autres formations arbustives	2431	Friches agricoles et délaissés en zones agrico
			2.1.3	Autres formations	2.1.3.1	Autres Formations ligneuses	2211-2212	Vignes
1							23110	Prairies naturelles
1		l					32120	Pelouses naturelles
	2.2	Végétation non ligneuse	2.2.1	Formations herbacées	2.2.1.1	Formations herbacées	1411-1219-1225	Pelouses et prairies urbaines
1		non iighease		nervaces			2111-2112-2113-	Terres arables et intercultures
I	1	1			l		2222-4112	Autres formations herbacées 49

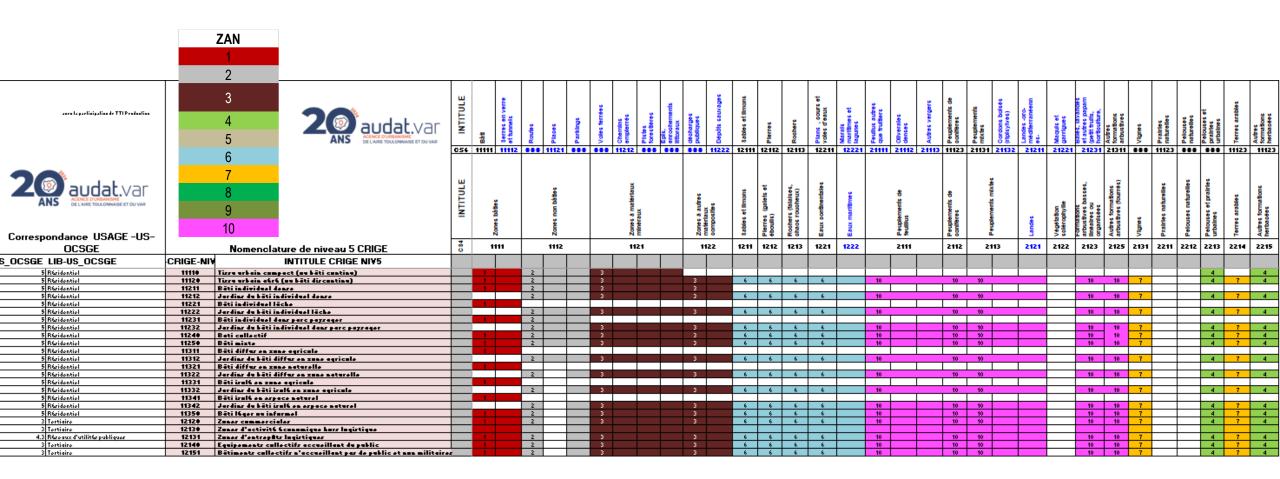
Emboitement obtenu en entrée <u>USAGE</u>

		Nomenclature MOS de niveau 5 CRIGE	Correspond	ance nomenclature USAGE -US- OCSGE
CLC	C-CRIGE-NIV 5	INTITULE CRIGE NIV5	C-US_OCSGE	LIB-US_OCSGE
	11110	Tissu urbain compact (ou bâti continu)	5	Résidentiel
	11120	Tissu urbain aéré (ou bâti discontinu)	5	Résidentiel
	11211	Bâti individuel dense	5	Résidentiel
	11212	Jardins du bâti individuel dense	5	Résidentiel
	11221	Bâti individuel lâche	5	Résidentiel
	11222	Jardins du bâti individuel lâche	5	Résidentiel
	11231	Bâti individuel dans parc paysager	5	Résidentiel
	11232	Jardins du bâti individuel dans parc paysager	5	Résidentiel
	11240	Bati collectif	5	Résidentiel
	11250	Bâti mixte	5	Résidentiel
	11311	Bâti diffus en zone agricole	5	Résidentiel
	11312	Jardins du bâti diffus en zone agricole	5	Résidentiel
	11321	Bâti diffus en zone naturelle	5	Résidentiel
	11322	Jardins du bâti diffus en zone naturelle	5	Résidentiel
	11331	Bâti isolé en zone agricole	5	Résidentiel
	11332	Jardins du bâti isolé en zone agricole	5	Résidentiel
COVER		Bâti isolé en espace naturel	5	Résidentiel
⋛	11342	Jardins du bâti isolé en espace naturel	5	Résidentiel
3		Bâti léger ou informel	5	Résidentiel
	12120	Zones commerciales	3	Tertiaire
LAND	12130	Zones d'activité économique hors logistique	3	Tertiaire
		Zones d'entrepôts logistiques	4.3	Réseaux d'utilités publiques
岁	12140	Equipements collectifs accueillant du public	3	Tertiaire
~		Bâtiments collectifs n'accueillant pas de public et non militaires	3	Tertiaire
CORINE	12152	Bâtiments collectifs militaires	3	Tertiaire
	12160	Equipements eau, énergies, T.I.C et déchets	4.3	Réseaux d'utilités publiques
SELON	12170	Terrains vagues en zone d'activité	3	Tertiaire
ij	12181	Parkings en zones d'activités imperméables	411	Routier
	12182	Parkings en zones d'activités paysagers perméables		Routier
SE	12190	Espaces associés aux équipements		Tertiaire
7		Réseau routier et espaces associés		Routier
ᅙ		Réseau ferroviaire et espaces associés		Ferré
ī.	12230	Gares routières et/ ou ferroviaires		Ferré
ARTIFICIALISE	12241	Parkings imperméables		Routier
	12242	Parkings paysagers perméables		Router
1	12250	Espaces associés aux réseaux routier et/ou ferroviaire		Routier
URBAIN	12311	Infrastructures portuaires		Navigable
æ	12312	Stockage de bâteaux en zone portuaire	4.1.4	Tertiaire
H.		Bassins nortuaires	A 1 A	Navigable 50

2- Extrait du résultat obtenu sur l'entrée USAGE avec une utilisation complète du standard CNIG (=> niveau 4)

Nome	Nomenclature d'occupation du sol bi-dimension enrichie avec correspondance crige paca											
Entrée	usages l	JS										
					,	_						
		U OCS G			CNIG ET CRIGE VIS-À-VIS D'UNE NOMENCLATURE OCS							
C-US1	LIB-US1	C-US2	LIB-US2	C-US3-CNIG	LIB-US3-CNIG	C-US4-CNIG	LIB4-CNIG	C-US2-CRIGE		C-US5-CRIGE	LIBELLES NIVEAU 5 CRIGE	
						1.1.1.1	Pâturage	32	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	32120	Pelouses et pâturages naturels (d'alpages)	
										23111	Prairies et jachères non inondables	
						1.1.1.2	Elevage	23	Prairies	23112	Prairies et jachères humides	
										23120	Parcs d'élevages	
										21110	Cultures légumières, maraîchères, horticoles, de plein champ	
										21121	Cultures céréalières et oléoprotéagineuses	
				Agriculture pour commercialisation -Paturage, 1.1.1 élevage et cultures de type végétale (champs et					21122	Cannes de provence -plantations		
								21		21130	Terres en interculture	
					Agriculture pour commercialisation -Paturage, élevage et cultures de type végétale (champs et					21411	Serres en activité	
				1.1.1	serres) dont pépinières simples					21412	Serres en friche	
										21421	Tunnels en activité	
						1.1.1.3	Culture (végétale)			21422	Tunnels en friche	
		US1.1	Agriculture							22110	Vignes et vignes enherbées	
										22210	Vergers	
								22	Cultures permanentes	22220	Pépinières agricoles	
								22	cultures permanentes	22230	Truffières	
	ø									22310	Oliveraies et oliveraies enherbées	
	ai									22410	Lavandes et lavandins	
	prim									22420	Autres PAPAM	
US1					Agriculture pour autoconsommation - terrains	1.1.2.1	Parcs d'élevage privés - enclos -	24	Zones agricoles complexes ou en mutation	24110	Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	
	S1 5				utilisés pour produire plantes, élevage		CHUOS -		ou en mutation	24210	Systèmes culturaux mixtes et petits parcellaires complexes	
	Š			1.1.2	d'animaux pour une consommation propre					11222	Jardins (potagers) du bâti individuel lâche ?	
	npo				(potagers, abris animaux privés, jardins partagés,	1.1.2.2	Potagers et jardins partagés	14	Espaces ouverts urbains	11312	Jardins (potagers) du bâti diffus en zone agricole ?	
	Pro					etc)-		ou ouvriers		et zones de loisirs	14150	Jardins familiaux

3 - Résultat du croisement avec nomenclature ZAN associée à l'intersection des postes couvertures et usages (Extrait)



…Le travail d'articulation sera prolongé et approfondi au sein du groupe de travail OCSGE mis en place dans le cadre de la plateforme connaissance territoriale de la Région…